



Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de votes blancs :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	13

**Résultats :**

Madame la Présidente proclame les résultats définitifs : La liste de Saint Blaise du Buis (candidat tête de liste Véronique LEONARDI) a obtenu 13 voix. Mme Véronique LEONARDI, M. Serge NOGUER et Mme Muriel LOMER obtiennent un mandat de titulaire, et M. Stéphane VERY, Mme Sandrine PERSONNAZ et M. Michel THIBIER obtiennent un mandat de suppléant.

**Délibération n°2017063002 : Attribution la subvention à l'association du Sou des Ecoles de St Blaise du Buis Réaumont pour 2017**

Après études du dossier déposé par l'association du Sou des Ecoles de Saint Blaise du Buis et Réaumont en date du 13 juin 2017 et vu les effectifs des enfants domiciliés sur les deux communes du regroupement pédagogique et scolarisés à Saint Blaise du Buis à la rentrée 2016, il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'attribution de la subvention allouée à cette association au titre de 2017, article 6574 du budget de fonctionnement 2017 de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** la somme suivante :

ASSOCIATIONS	Montants en Euros	Caractéristiques
Sou des Ecoles	2 750	22 € x 125 enfants <sup>CP</sup> 2016/2017
<b>TOTAL en Euros</b>	<b>2 750</b>	

Il est rappelé que cette subvention est accordée dans l'intérêt général de la Commune pour permettre le bon fonctionnement de l'association.

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

**Délibération n°2017063003 : Constitution de la Commission Sécurité**

Vu la délibération n°20170615009 portant élection d'un nouvel adjoint,

Madame le Maire indique qu'il est important de prendre en considération la sécurité dans le village dans sa globalité, aussi il est nécessaire de constituer une Commission Sécurité et désigner ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide :

- **DE CREER** la Commission Sécurité, pour toute la durée du mandat composée des membres suivants :

Véronique LEONARDI, Présidente et Maire	Stéphane VERY, Vice-Président
Gregory BAGDAHN, Membre principal	Sonia MERCURI, Membre principal
Yves BOURELLY, Membre principal	Sandrine PERSONNAZ, Membre principal
Muriel LOMER, Membre principal	Roger TESSAUR, Membre principal
Serge NOGUER, Membre principal	Michel THIBIER, Membre principal
Leslie MALJOURNAL BLIN, Membre principal	

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

**Délibération n°2017063004 : Constitution de la Commission Aménagement et embellissement du Village**

Vu la délibération n°20170615009 portant élection d'un nouvel adjoint,  
Madame le Maire indique qu'il est important de prendre en considération l'aménagement et l'embellissement du village dans sa globalité, il est nécessaire de constituer une Commission Aménagement et embellissement du village et désigner ses membres.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré des membres présents et représentés décide :

- **DE CREER** la Commission Aménagement et embellissement du village, pour toute la durée du mandat composée des membres suivants :

Véronique LEONARDI, Présidente et Maire  
Elvira AFONSO-SARAT, Membre principal  
Muriel LOMER, Membre principal  
Leslie MAJOURNAL BLIN, Membre principal

Stéphane VERY, Vice-Président  
Sonia MERCURI, Membre principal  
Marie-Louise TESSAUR, Membre principal.  
Michel THIBIER, Membre principal

La présente délibération est adoptée dans les conditions suivantes :

VOTE	POUR : 13	OPPOSITION : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	----------------	----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
  
Véronique LEONARDI

*Affiché à la porte de la Mairie le 03/07/2017.*